Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 80 (1971)
Heft: 5

Nachruf: In memoriam : Professeur Ambrosius von Albertini
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

In memoriam

La Croix-Rouge suisse a le triste devoir de vous faire part du décès, survenu à Zurich le 15 juin 1971, du

Professeur Ambrosius von Albertini

Docteur en médecine
Président de la Croix-Rouge suisse de 1954 à 1968
Membre d'honneur depuis 1968

qui s'est éteint dans sa 77e année, après une longue maladie.

La Croix-Rouge suisse perd en lui une personnalité des plus attachantes qui, dès les années d'après-guerre, a voué toutes ses forces et toute son âme au dévoloppement de la Croix-Rouge tant en Suisse qu'à l'étranger. Le Professeur von Albertini contribua notamment à la création puis au développement du Service de transfusion de sang dans notre pays. Il fut, récemment encore, le promoteur de l'Institut Henry-Dunant à Genève. Nous garderons de notre ancien Président, pour qui l'action Croix-Rouge répondait à une impulsion intime et à un devoir impératif, une reconnaissance profonde et émue.

De semaine en semaine

Soins infirmiers et autres professions paramédicales

La Croix-Rouge suisse reconnaît de nouvelles écoles et une nouvelle profession paramédicale

Dans sa séance du 21 mars 1971, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu trois écoles d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie, celles de St-Urbain, de Königsfelden et de Herisau. Au total, le nombre des écoles reconnues s'élève donc à 94, parmi lesquelles 38 écoles d'infirmières en soins généraux, 11 écoles d'infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie, 16 écoles d'infirmières en psychiatrie — pour ces trois catégories, la période de formation dure 3 ans — ainsi que 11 écoles de laborantines médicales, dont la formation s'étend sur 2 ans et demi et 3 ans, et enfin 18 écoles d'infirmières-assistantes CC CRS, avec une formation d'un an et demi. En outre, le Comité Central de la Croix-Rouge suisse a approuvé des directives, entrées en vigueur le 1er mai 1971, pour la formation de *laboristes*. Il s'agit là d'une nouvelle profession paramédicale avec une formation de 18 mois. Les laboristes travaillent dans des instituts ou des laboratoires sous la surveillance de laborantines médicales diplômées et seront chargées principalement des travaux de série.

Troisième stage probatoire pour des jeunes filles s'intéressant aux professions soignantes

Etant donné qu'il n'est pas possible d'organiser en milieu hospitalier les stages probatoires qui deviennent usuels dans d'autres branches professionnelles, la Croix-Rouge suisse organisera à nouveau cette année, en étroite collaboration avec les milieux de l'orientation professionnelle, un camp de vacances d'une durée de 10 jours à l'intention d'adolescentes de 14 à 16 ans qui s'intéressent à une profession soignante. Ce camp aura lieu à La Lenk, du 27 juillet au 7 août avec le concours d'infirmières diplômées qui animent ce «mini-apprentissage». Les inscriptions sont transmises par les bureaux régionaux d'orientation professionnelle, qui fournissent également les renseignements désirés.

Service de transfusion

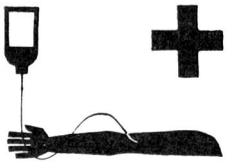

Nouvelle organisation régionale du service de transfusion de sang

En vue d'assurer une meilleure coordination du programme d'approvisionnement du pays en sang complet et en plasma, il a été décidé de diviser le territoire national